BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4361

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

532 450 202 RCS Nanterre.
IMMOBIPAIR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 348000.00 EUR.
Adresse : 157, Avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION IMMOBIPAIR Société à responsabilité limitée Au capital de : 348 000,00 EUR Siège social 157 Avenue Jean Jaurès 92140 Clamart N ° RCS 532 450 202 RCS Nanterre, est société absorbante SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE VENDEENNE Société civile Au capital de : 1 448,27 EUR Siège social 157 Avenue Jean Jaurès 92140 Clamart N° RCS 344 479 084 RCS Nanterre, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1 783 017 € Passif : 10 136 € Valeur nette transmise : 1 772 881 € Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange s'établit à une part sociale de la société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE VENDEENNE contre 136,31 parts sociales de la société IMMOBIPAIR. Par simplification, le rapport d'échange retenu par les parties a été arrondi et s'élève à une (1) part sociale de la société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE VENDEENNE contre cent trente-six (136) parts sociales de la société IMMOBIPAIR (représentant un écart par rapport à la parité théorique limité à 0,22753 %). Montant prévu de la prime de fusion : 1 126 881 € Augmentation de capital : En rémunération de la transmission à titre de fusion du patrimoine de la société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE VENDEENNE, dont la valeur nette ressortira à la somme d'un million sept cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-un euros (1 772 881 €), la société IMMOBIPAIR émettra douze mille neuf cent vingt (12 920) parts sociales nouvelles numérotées de 6 961 à 19 880 d'une valeur nominale de cinquante euros (50 €) à titre d'augmentation de capital, soit une augmentation d'un montant de six-cent quarante-six mille euros (646 000 €), portant le capital de trois cent quarante-huit mille euros (348 000 €) à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (994 000 €). Ces parts sociales seront attribuées à l'associé unique de la société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE VENDEENNE à raison de cent trente-six (136) parts sociales de la société IMMOBIPAIR pour une (1) part sociale de la société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE VENDEENNE. Date du projet commun de fusion : 06/10/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : 07/10/2026 au RCS de NANTERRE..